



état des lieux de sortie non signé

Par **alienlombric**, le **24/06/2016** à **17:03**

Bonjour,

Le 04 mai j'ai envoyé un courrier à mon propriétaire pour lui demander la date qu'il lui conviendrait pour rendre les clefs de la maison et ainsi faire l'état des lieux de sortie.

celle-ci m'a répondu le 13 mai , comme quoi la date serait fixée le 01 juin .

le jour de l'état des lieux, la propriétaire ne m'a fait remplir aucun document , elle a fait le tour de la maison a prit une feuille blanche a écrit quelques lignes et m'a stipulé que la maison était propre, cela devant 2 témoins et de moi-même.

des photos ont été prises lors des travaux pour rendre la maison propre.

Après plusieurs échanges de messages , la propriétaire qui ne m'a rien fait signer , me stipule que la maison n'est pas propre et que l'état des lieux n'est toujours pas fini .

Sachant qu'elle aurait du me faire signer un document de sorti , je voudrait savoir si la propriétaire a le droit de d'agir de la sorte ?

Car elle m'a prévenu le 20 juin que je devrais payer une facture de plus de 1100 € de travaux .

Par **janus2fr**, le **24/06/2016** à **19:50**

Bonjour,

Sans état des lieux contradictoire (donc signé des deux parties) ou réalisé par un huissier, vous êtes censé avoir rendu le logement en parfait état et aucune remise en état ne peut vous être comptée.

Par **alienlombric**, le **24/06/2016** à **21:42**

La propriétaire est donc hors la loi si je puis dire

Par **janus2fr**, le **25/06/2016 à 09:50**

Tout à fait...

Le 1er juillet, soit un mois après la remise des clés, vous pourrez la mettre en demeure de vous rendre votre dépôt de garantie, sans quoi ce sera direction le juge de proximité...

Par **alienlombric**, le **25/06/2016 à 10:19**

Merci

Par **alienlombric**, le **30/06/2016 à 17:12**

Tapez votre texte ici pour répondre ...RE Bonjour,

nous venons de recevoir l'état des lieux de sortie par la propriétaire .

la date de remise des clefs est datée du 01/06/2015

la date de l'état des lieux est le 26/06/2015.

seul sa signature figure en bas de la page.

le document de l'état des lieux de sortie est accompagné de plusieurs factures :

fenêtre cassée

revêtement de sol

électricité

peinture

WC

salle de bain

porte

etc....

nous sommes facturé .

Un document pour modifier l'état des lieux de sortie nous a été envoyé .

Que devons nous faire ?

Par **janus2fr**, le **30/06/2016 à 17:44**

Vous ne faites rien !

Un état des lieux ne peut pas avoir été fait un mois après la remise des clés et par le seul bailleur !

Qu'est-ce qui prouve alors que les éventuelles dégradations n'ont pas été faites après votre départ ?

Cet état des lieux est nul et de nul effet !

Si le bailleur retient ces factures sur votre dépôt de garantie, vous le mettez en demeure de vous rendre les sommes indument retenues et sans effet, vous saisissez le juge de proximité.

Par **alienlombric**, le **30/06/2016 à 18:04**

Merci,

je donnerais des nouvelles